

**DECISION**

**OBJET : Prestation pour une mission d'élaboration et de rédaction du projet scientifique et culturel de l'Ecomusée du Creusot-Montceau**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu les articles L2120-1-2, L2123-1-1, R2123-1-1 et R2123-4 du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vue la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délégation précitée porte notamment, en matière de commande publique, sur la signature des « documents de procédure et de passation jusqu'à 39 999 € HT, à l'exclusion des documents relatifs aux marchés publics et accords-cadres qui ont fait l'objet d'une publication sur la plateforme de dématérialisation « Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté »,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023, accordant délégation de signature du président à Madame Véronique MONTON, Directrice générale adjointe en charge du Pôle aménagement et projet territorial de la Communauté urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines,

Considérant que dans le cadre de la mission de fabrication et d'installation des éléments de signalétique sur le site de la Villa Perrusson, la proposition de l'entreprise Empreinte, s'avère économiquement avantageuse,

DECIDE ce qui suit :

- Un marché passé sans publicité avec mise en concurrence préalables est conclu avec Empreinte pour un montant total de 25 335 € HT
- Madame la Directrice générale adjointe en charge du Pôle aménagement et projet territorial est autorisée à signer les pièces des marchés à intervenir ;
- Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 7 mai 2024

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 7 mai 2024  
et publié, affiché ou notifié le 7 mai 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice générale adjointe des services en  
charge du Pôle aménagement et projet territorial  
absente ou empêchée,  
Le directeur général des services,  
Laurent BOUQUIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LB', enclosed within a rectangular border.

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice générale adjointe des services en  
charge du Pôle aménagement et projet territorial  
absente ou empêchée,  
Le directeur général des services,  
Laurent BOUQUIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LB', enclosed within a rectangular border.